

Attribution d'une subvention à la SEM Citadelle

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n° I I		Validation du Vice-Président
Séance du 31/01/06	Favorable	Le 10/02/06
Bureau		
Séance du 2/03/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2006 Imputation : 65.95	Solde avant l'opération : 45 000 € Montant de l'opération : 45 000 € Solde après l'opération : 0 €

Au titre de l'intérêt communautaire (délibération du 13 décembre 2002), la CAGB soutient depuis 2003 l'action de la SEM Citadelle en matière de promotion et de communication (subvention de 18 000 € en 2002, 30 000 € en 2003 et 2004, 45 000 € en 2005).

La CAGB souhaite à travers ces aides contribuer au rayonnement de la Citadelle de Besançon vers l'extérieur du territoire mais aussi favoriser l'appropriation par les habitants du Grand Besançon de ce patrimoine exceptionnel que représentent ce site et les équipements muséographiques qui y sont développés.

En 2005, la SEM Citadelle avait souhaité étendre ses actions de communication et d'animation en direction du grand public et des scolaires sur l'année complète en investissant les intersaisons (printemps et automne 2005).

En continuité avec cet objectif, la SEM Citadelle a décidé, en 2006 :

- d'amplifier sa politique d'animations culturelles à destination d'un large public, en densifiant sa programmation, principalement en basse saison (novembre à mars), pour une clientèle de proximité : rendez-vous mensuels pour les abonnés (conférences, ateliers de loisirs créatifs, concerts,...) et ateliers « Noël Comtois » à destination des scolaires durant l'hiver 2006 étendus à un plus large public pendant les vacances de Noël,
- de proposer des nouveautés en haute saison (à compter d'avril 2006), à savoir, un nouveau concept de parcours spectacle en journée et en nocturne durant la haute saison et l'accueil du deuxième volet d'une trilogie chorégraphique coproduite par la SEM dans Chapelle Saint-Etienne qui sera aménagée d'ici septembre 2006.

Afin de poursuivre le soutien apporté à la SEM Citadelle dans ses actions de communication et d'animations, il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2006, une subvention d'un montant de 45 000 € TTC.

Ces crédits sont inscrits au budget 2006 de la compétence tourisme.

MM. TARDIEU, JOSSE, MARIOT et Mmes FELMANN, SCHIRRER, CHAUVET, PANIER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à la SEM Citadelle d'un montant de 45 000 € au titre d'un soutien aux actions 2006 d'animation et de communication,**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la SEM Citadelle, ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0